

Séminaire théorique

Multifonctionnalité de l'agriculture et la transition écologique

Présidé par Zeynep Torun

Sous la supervision de

Mme Alice Friser

Mme Corinne Gendron

Mme Stéphanie Yates

Mme Marie-Luc Arpin

Les Cahiers du CRSDD • collection recherche

No 02-2023

Table des matières

INTRODUCTION	4
ABLER, D. (2004). MULTIFUNCTIONALITY, AGRICULTURAL POLICY, AND ENVIRONMENTAL POLICY. <i>AGRICULTURAL AND RESOURCE ECONOMICS REVIEW</i> , 33(1), 8-17. HTTPS://DOI.ORG/10.1017/S1068280500005591	10
PINGAULT, N. (2004). LA MULTIFONCTIONNALITE : CARACTERISTIQUE OU OBJECTIF POUR L'AGRICULTURE ? DANS LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (P. 45-72). PRESSES DE SCIENCES PO. HTTPS://DOI.ORG/10.3917/SCPO.DELOR.2004.01.0045	14
BARTHELEMY, D. ET NIEDDU, M. (2003). MULTIFONCTIONNALITE AGRICOLE : BIENS NON MARCHANDS OU BIENS IDENTITAIRES ? <i>ÉCONOMIE RURALE</i> , 273(1), 103-119. HTTPS://DOI.ORG/10.3406/ECORU.2003.5392	18
PERRAUD, D. (2002). LES AMBIGUÏTES DE LA MULTIFONCTIONNALITE DE L'AGRICULTURE. LA MULTIFONCTIONNALITE DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET SA RECONNAISSANCE PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES, 271-90.	21
DELORME, H. (2003). AMBIGUITE ET RICHESSE DE LA MULTIFONCTIONNALITE. SCIENCES PO.	25
ROYER ANNIE, GOUIN DANIEL-M., « LA MULTIFONCTIONNALITE DE L'AGRICULTURE : UN FAIT HISTORIQUE, UNE BASE D'INTERVENTION DES POLITIQUES AGRICOLES A DISCUTER » IN JEAN BRUNO, LAFONTAINE DANIELLE (DIR.), <i>LA MULTIFONCTIONNALITE DE L'AGRICULTURE ET DES TERRITOIRES RURAUX</i> , 2010	28
VANDENBROUCKE, P. ET PLUVINAGE, J. (2015). D'UNE EXPLOITATION SECTORIELLE A UNE EXPLOITATION TERRITORIALE. DANS P. GASSELIN, J.-P. CHOISIS, S. PETIT, F. PURSEIGLE ET S. ZASSER (DIR.), <i>L'AGRICULTURE EN FAMILLE : TRAVAILLER, REINVENTER,</i>	

- TRANSMETTRE (P. 223). EDP SCIENCES. [HTTPS://DOI.ORG/10.1051/978-2-7598-1192-2.C013](https://doi.org/10.1051/978-2-7598-1192-2.C013) 31
- DOMON, G. ET RUIZ, J. (2010). VERS UNE STRATEGIE DE PRISE EN COMPTE DU CARACTERE MULTIFONCTIONNEL DES PAYSAGES, DEFIS ET PISTES D'INTERVENTIONS EN ZONE D'INTENSIFICATION AGRICOLE. DANS B., JEAN ET D. LAFONTAINE, LA MULTIFONCTIONNALITE DE L'AGRICULTURE ET DES TERRITOIRES RURAUX. ENJEUX THEORIQUES ET D'ACTION PUBLIQUE, 177-194 37
- VALETTE, É., AZNAR, O., HRABANSKI, M., MAURY, C., CARON, A. ET DECAMPS, M. (2012). ÉMERGENCE DE LA NOTION DE SERVICE ENVIRONNEMENTAL DANS LES POLITIQUES AGRICOLES EN FRANCE : L'EBAUCHE D'UN CHANGEMENT DE PARADIGME? VERTIGO - LA REVUE ELECTRONIQUE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (VOLUME 12 NUMERO 3). [HTTPS://DOI.ORG/10.4000/VERTIGO.12925](https://doi.org/10.4000/vertigo.12925) 41

Introduction

Ce cahier de recherche s'intéresse à la multifonctionnalité de l'agriculture et la transition écologique. Il regroupe des résumés critiques des articles traitant différents aspects de ce concept. Il se trouve également des articles traitant la multifonctionnalité des territoires dans le but de voir les ressemblances et les différences entre ces deux perspectives de la multifonctionnalité. Le but de ce travail est d'échanger entre les membres de CRSDD sur un sujet tout nouveau dans le groupe de recherche. Le but de cet exercice pour moi est d'avancer mon mémoire et d'enrichir ma conception de la multifonctionnalité. Je remercie à tous les membres qui ont participé à la réalisation de ce cahier de recherche.

Avant de se lancer dans la lecture des résumés critiques, nous allons revoir les fondements de la multifonctionnalité et les deux écoles de pensée autour de ce concept à partir du chapitre du mémoire rédigé par Décary-Girardeau, sous la direction de Corinne Gendron, intitulé, *Le rôle de l'État et la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise : la perspective des acteurs sociaux* (2011).

Les fondements de la multifonctionnalité

La multifonctionnalité est un concept qui est émergé dans les années 1990. Elle prend en compte une activité qui contribue simultanément à d'autres fonctions indissociables en plus d'un rôle économique de production. Il existe plusieurs définitions de la multifonctionnalité de l'agriculture. Ici, nous retenons la définition de Pingault (2004 ; 50), selon laquelle, le caractère multifonctionnel de l'agriculture découle de la production de denrées agricoles conjointes à la production d'externalités ou de biens publics échappant plus ou moins aux lois du marché. Suivant la définition de l'OCDE (2001 ; 13), il se trouve deux éléments de base de la multifonctionnalité de l'agriculture :

- L'existence de produits multiples, de base et d'autres, qui sont conjointement produits par l'agriculture → Existence de produits conjoints multiples.
- Le fait que certains produits autres présentent les caractéristiques d'externalités ou de biens d'intérêt public. → Impact de ce produit sur la société, sa valeur.

Pour commencer à l'analyse de la multifonctionnalité nous allons d'abord définir les biens publics et privés. Ensuite, nous allons étudier la jointure et l'interdépendance des produits qui sont des éléments de base de cette approche. Enfin, nous allons revoir les deux écoles de pensées contribuant aux débats autour de ce concept.

1. Biens publics et privés

Samuelson (1954) définit le bien public comme non rival et non exclusif et un bien privé comme rival et exclusif. La rivalité et l'exclusivité sont expliquées de cette manière :

- Non rival : la consommation de ce bien par un acteur ne réduit pas l'utilité qu'un autre agent trouve à sa consommation
- Non-exclusif : l'impossibilité d'empêcher sa consommation lorsqu'il est rendu accessible.
- Exclusif : la consommation de ce bien empêchera complètement les autres agents de le consommer.
- Rival : le bien pourra faire l'objet d'échanges et entraîner une rivalité pour son acquisition.

Tableau 1 Classification des biens (Ostrom, 1977)

	Rival	Non-rival
Exclusif	Bien privé	Bien commun
Non-exclusif	Bien de club	Bien public

**Non-appropriabilité est un troisième concept qui peut être aussi utilisée dans la définition des biens public et privés.*

Au cours des années, un troisième concept de bien public s'est développé: biens publics impurs. L'impureté peut venir d'un risque d'encombrement qui apporte une forme de rivalité dans l'appropriation des biens. Par exemple, l'utilisation des routes pendant les heures de pointe par une multitude d'automobilistes peut réduire la capacité des autres usagers à les utiliser. Même si elles sont considérées comme des biens privés, l'achalandage des routes entraîne un type d'appropriation – éphémère – peut être interprété comme de la rivalité. Donc, pas de dichotomie entre biens public et privé, mais plutôt un continuum.

Au niveau des coûts ou bénéfices, les biens publics et privés peuvent également être analysés dans une optique économique. Il s'agit d'un coût (bénéfice) privé lorsque l'agent est directement impliqué dans une décision qui l'affectera d'une manière négative ou positive, avec ou sans consentement et en présence d'un marché permettant des échanges. Tandis que le coût (bénéfice) social inclut la partie privée, mais aussi les coûts (bénéfices) soutenus ou subis par d'autres agents ou par l'ensemble de la société. Tous ces concepts que nous avons étudiés résumés en

externalité qui ne sont généralement pas pris en compte par le marché. Cela peut être traduit par une défaillance de marché. Pour corriger ces défaillances de marchés, il est possible de trouver plusieurs écoles de pensées que nous allons revoir dans la prochaine partie de ce travail.

La multifonctionnalité de l'agriculture (MFA) permet de reconnaître la production des biens publics par l'activité agricole, en plus du fait que ces biens publics puissent être importants pour la société. C'est une manière de légitimer l'intervention gouvernementale pour agir contre les défaillances du marché. Selon Décary-Gilardeau, cette intervention ne pourra s'effectuer que si le lien entre l'activité agricole et le bien public est démontré.

2. Jointure et interdépendance

La caractéristique centrale de l'agriculture découlant de la multifonctionnalité consiste à la production conjointe de produits multiples. Ainsi, la production conjointe vient attacher l'agriculture à sa fonction. Selon la définition de l'OCDE (2001) de la production conjointe, le niveau de production des autres produits est affecté lorsqu'il y a une augmentation ou une diminution de l'offre d'un seul produit. L'agriculture produit plusieurs biens comme des produits alimentaires, des fibres, mais aussi des paysages, des emplois et de plus, elle influence les écosystèmes. Elle a le caractère spécifique de contribuer ou porter atteinte simultanément à d'autres objectifs de la société : viabilité des zones rurales, qualité de l'environnement, sécurité alimentaire, durabilité, patrimoine culturel (OCDE, 2001 : 29). Pour comprendre la production conjointe, il faut comprendre l'interdépendance et la jointure entre différents produits :

- La prise en compte de l'interdépendance entre différents produits et l'agriculture permet de comprendre l'impact de l'agriculture sur la société. Par une analyse complexe de plusieurs critères qui rentreront en contradiction, il est possible de constater que toute modification dans la production d'un bien agricole aura des conséquences directes sur la production des externalités ou des biens (public et privés). Ces modifications peuvent être les résultats de l'intervention gouvernementale ou des changements sur les marchés.
- La force et l'origine de la relation entre la production d'un bien marchand agricole et d'autres biens se voient en termes de jointure. Le degré de difficulté de produire un bien agricole sans produire un autre bien joint découle de la force de la jointure. Quant à l'origine de la jointure, l'attachement physique des produits conjoints liés à l'agriculture s'affirmera à des degrés divers. Ainsi, selon le cas, l'origine de la jointure sera modifiée par de nouvelles technologies ou pratiques agricoles.

« different types of agricultural production systems have different levels of multiple commodity and non-commodity outputs » (Alber, 2001 : 33)

Le caractère conjoint de la MFA provient de 3 sources différentes (Alber, 2001 et 2004) :

- Les interdépendances techniques reposent sur des processus de production lorsque le rendement d'un produit est dépendant de celui d'un autre. L'interdépendance est complémentaire lorsque la production marginale de deux produits augmente simultanément. Elle est concurrente lorsque la production marginale d'un produit décroît par rapport à un autre.
- Lorsque l'on obtient différents produits par l'utilisation d'un seul et même intrant, sans compétition entre eux, il s'agit des intrants non imputables. Un changement dans la production ou la disponibilité des intrants non imputables aura un impact direct sur la production des produits en découlant.
- Lorsqu'une ressource ou un intrant est disponible en quantité limitée pour l'entreprise agricole (échelle micro) ou à l'échelle d'une région ou d'un pays (échelle macro), il s'agit des facteurs fixes imputables. Un changement dans l'utilisation de cette ressource pour la production d'un bien modifiera la quantité résiduelle de cette ressource pouvant être allouée à la production d'un autre produit.

Plusieurs caractères de l'agriculture comme le modèle agricole, le type de production, les décisions des agriculteurs ont des conséquences sur l'utilisation des ressources et donc sur la production des externalités et des biens publics. Ce sont les deux éléments de base de la MFA. Les liens entre l'agriculture et les produits multiples démontrent le premier élément de base de la multifonctionnalité selon Pingault (2004) et l'OCDE (2001). Le deuxième élément de base découle du fait que ces produits conjoints ont une signification sociale, « ils présentent les caractéristiques d'externalités ou de biens d'intérêt public » (OCDE, 2001 : 13). Alors, l'analyse de la MFA se fait en deux étapes :

- Identifier des sources contribuant à la jointure des produits.
- Déterminer si ces produits ont un impact et/ou une importance sur la société.

Dans ce résumé, nous n'allons pas entrer en détail des différentes définitions des externalités se trouvant dans la littérature, mais nous allons plutôt nous concentrer sur les critiques que Décarry-Giraldeau fait sur le concept d'externalité notamment dans le cas de l'agriculture. Son critique se décline sous trois angles :

- Les externalités sont loin d'être périphériques aux activités économiques (et agricoles), ils font plutôt partie du système économique.

- Le concept des externalités est centré autour de l'activité économique, ce qui limite l'analyse en terme marchand.
- L'analyse en termes d'externalités est inadéquate pour refléter les dynamiques sociales et les interrelations complexes entre acteurs.

Ces critiques invitent à changer de paradigme afin que la légitimité des acteurs sociaux soit reconnue. De plus, il démontre l'intérêt d'aller au-delà des simples aspects marchands de l'agriculture. Dans une perspective de lutte contre les changements climatiques, c'est un point de vue très important à avoir dans le but de changer notre façon de voir l'agriculture qui est réduite actuellement à une industrie à des fins économiques. En mobilisation la MFA, on se pousse à avoir une diversité de champs disciplinaires qui cherche à dépasser l'aspect économique de l'agriculture. Dans la partie prochaine, nous allons étudier les différentes écoles de pensées de la multifonctionnalité. Notamment, la réflexion sur les externalités va nous permettre d'introduire les différences entre ces deux écoles.

3. *Les approches de multifonctionnalité : approche positiviste et normative*

Il existe deux approches différentes de la multifonctionnalité : l'approche positiviste, développée par l'OCDE, implique l'internalisation des externalités et l'approche normative qui pousse au questionnement sur le rôle de l'agriculture.

Approche positiviste :

L'approche positiviste de l'agriculture est ancrée dans l'économie néoclassique qui vise à mesurer en termes monétaires la production agricole. Elle se fait par l'intégration des produits non marchands aux biens marchands. Elle est notamment défendue par l'OCDE et est un projet analytique qui donne une valeur économique aux fonctions sociales et environnementales de l'agriculture. L'idée selon cette approche est de dresser une liste positive des fonctions, basée sur des critères précis et universels. En revanche, notamment dans un secteur comme l'agriculture, essayer d'être universel est très difficile en raison de ses éléments multiples et de ses fonctions spécifiques à chaque région ou environnement. Barthélemy et Nieddu (2003) soulignent cette importance de comprendre l'interdépendance intrinsèque aux phénomènes ou activités de l'agriculture qui sont forcément identitaires et culturels.

Cette approche ayant une nature strictement économique limite le caractère public et constructif de la notion de la multifonctionnalité. Elle préconise une approche visant à assurer la gestion économique optimale de chaque externalité dans un marché mondialisé (Pingault, 2003).

Cependant, l'activité agricole et les externalités qu'elle produit sont propres à chaque situation sociale, culturelle et environnementale. L'école de pensée positiviste limite la multifonctionnalité à être une caractéristique du processus de production qui doit être intégrée dans un système de libre circulation des marchandises. Ce n'est surprenant qu'une organisation comme l'OCDE défend cette approche de la MFA qui est très réductrice.

Approche normative :

Par rapport à l'approche positiviste qui consiste à diviser les fonctions de l'agriculture, l'approche normative de la MFA voit « l'ensemble des contributions de l'agriculture à un développement économique et social considéré dans son unité » (Laurent, 1999: Cité dans Bonnal *et al.*, 2004: 71). Elle est plus en accord avec les objectifs de la transition écologique. Elle vise à modifier les politiques agricoles et rurales qui sont incompatibles dans la lutte contre les changements climatiques. Cette approche se trouve au centre des débats lors des rencontres internationales, nationales et régionales (notamment en Europe). Lors des négociations au Cycle d'Uruguay, les États prennent en compte des considérations autres que commerciales, notamment la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. Suivant à ces négociations à l'Organisation mondiale du commerce en 1995, on observe la formation de deux groupes autour du concept de la multifonctionnalité : les « amis de la multifonctionnalité » (Suisse, Norvège, Corée, Japon et Ile Maurice) avec l'Union européenne d'une part, et ses opposants, soit le groupe de Cairns¹ et les États-Unis. Les défenseurs de l'approche normative souhaitent une rupture avec le « modèle en place depuis 50 ans [qui] autorisait l'assimilation de l'activité agricole à la mise en marché de produits agroalimentaires, légitimant un regard essentiellement économique sur l'entreprise agricole » (INRA, 2001 : 7). Cette approche défend une définition de la MFA comme étant un construit social. Il trouve son origine dans la perspective des acteurs sociaux, notamment leurs attentes. Elle est donc nettement contextuelle et identitaire et par ces caractéristiques, elle distingue la MFA de l'agriculture conventionnelle productiviste. En effet, l'approche normative de la multifonctionnalité de l'agriculture « est sans doute plus politique, mais aussi plus pragmatique que la première [positive]. Elle appelle des analyses pluridisciplinaires et des méthodes d'évaluation multicritères des fonctions marchandes et non marchandes de l'agriculture » (Massot-Marti, 2003 : 152).

¹ Le Groupe de Cairns est une coalition de pays exportateurs de denrées agricoles. Il comporte 19 pays qui sont responsables de plus de 25 % des exportations mondiales de produits agricoles. Ses membres sont les pays suivants: Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Paraguay, Pérou, les Philippines, Thaïlande et Uruguay.

Abler, D. (2004). Multifunctionality, Agricultural Policy, and Environmental Policy. *Agricultural and Resource Economics Review*, 33(1), 8-17.
<https://doi.org/10.1017/S1068280500005591>

Par Arnauld Chyngwa

Questions

Premièrement, les politiques de soutien des prix et des revenus favorisent-elles efficacement une agriculture multifonctionnelle ?

Deuxièmement, les politiques ciblant plus directement les attributs multifonctionnels seraient-elles plus efficaces que les politiques de soutien des prix et des revenus ?

Réponses

La réponse à la première question semble être « non », du moins pour les politiques agricoles ciblées sur les produits (soutien des prix, subventions à la production, subventions à l'exportation, restrictions à l'importation). Les données disponibles indiquent que les biens publics associés à l'agriculture ne sont pas liés à la production de produits de base en soi, mais plutôt aux pratiques d'utilisation des terres, aux structures agricoles et peut être au travail des ménages agricoles.

En réponse à la deuxième question, l'auteur indique que les preuves sont plus sommaires en ce qui concerne les politiques ciblées sur la terre. En effet, les programmes de soutien des prix et des revenus agricoles dans les pays développés entraînent des coûts élevés pour les consommateurs et les contribuables et encouragent des externalités négatives socialement coûteuses. Il est relativement facile de transférer des fonds aux agriculteurs en fonction de la superficie ou de la production, mais plus difficile de s'assurer que les conditions environnementales ou de gestion des terres sont respectées en retour.

Argumentaire

Le terme multifonctionnalité fait référence au fait qu'une activité peut avoir plusieurs extrants et peut donc contribuer à plusieurs objectifs à la fois. Appliqué à l'agriculture, le terme a été utilisé pour la première fois à la fin des années 1990 dans l'Union européenne pour des raisons protectionnistes.

Selon l'auteur, l'agriculture à l'échelle mondiale est une source d'un certain nombre de biens publics et d'externalités bénéfiques, mais aussi d'externalités négatives. D'ailleurs, il indique que certains partisans de la multifonctionnalité ont mis l'accent uniquement sur les biens publics et les externalités bénéfiques tout en minimisant les externalités négatives. En effet, plusieurs biens publics sont souvent mentionnés dans la littérature comme des attributs multifonctionnels de l'agriculture; mais aussi des externalités négatives.

Tableau 1. Biens publics et externalités négatives de l'agriculture

Biens publics	Externalités négatives
Aménagements paysagers et espaces ouverts	Eutrophisation
Héritage culturel	Sédimentation et turbidité
Viabilité économique rurale	Contamination de l'eau potable
Sécurité alimentaire nationale	Les odeurs des exploitations d'élevage
Prévention des risques naturels	Bien-être animal
Recharge des ressources souterraines	Irrigation-surutilisation, salinisation
Préservation de la biodiversité	Perte de biodiversité
Puits de gaz à effet de serre	Les émissions de gaz à effet de serre

Il est donc essentiel de considérer, dans toute analyse de la politique agricole/environnementale et de la multifonctionnalité, non seulement les biens publics et les externalités bénéfiques associées à l'agriculture, mais aussi les externalités négatives. Ne pas prendre en considération ces deux externalités à la fois, peut conduire à des conclusions politiques erronées. En effet, les politiques adoptées pour promouvoir les biens publics pourraient aggraver, ou du moins ne pas améliorer, les externalités négatives. Peterson, Boisvert, et de Gorter (2002) illustrent ce point à l'aide d'un modèle de simulation avec deux externalités (aménités paysagères, coûts pour la santé humaine des produits chimiques agricoles) et deux politiques (subvention/taxe foncière, taxe chimique).

Parlant de la solidarité entre les produits, l'auteur pense que si un intrant non attribuable est utilisé dans la production d'un produit agricole et également dans la production d'un bien public, une modification de la production de produits de base entraînera une modification de l'intrant non attribuable et, par conséquent, de l'offre du bien public. Aussi, le cas des interdépendances techniques dans l'agriculture est le plus fort pour les externalités négatives. Alors que le cas des interdépendances techniques pour les biens publics est beaucoup plus faible. Dans cet ordre d'idées, la prévention des inondations et la recharge des ressources en eaux souterraines sont des caractéristiques inhérentes à la production agricole irriguée, du moins dans certaines régions.

Quant à l'interdépendance économique, l'auteur aborde le fait que les changements intervenus dans l'agriculture au cours des dernières années semblent avoir réduit les aménagements paysagers et des espaces ouverts générés par l'agriculture. En effet, une enquête menée en 1998 auprès des agriculteurs des zones d'urbanisation de Pennsylvanie, a révélé que 44 % avaient reçu des plaintes au cours des dernières années concernant les pratiques agricoles, notamment les odeurs. Une enquête nationale a révélé un soutien important à la protection des terres agricoles parmi les répondants urbains et suburbains, mais également une préoccupation importante parmi ces répondants concernant l'une contamination de l'eau potable par les pesticides et le fumier de bétail.

De l'autre côté, le constat est fait que les prix des terres agricoles dans la région du centre de l'Atlantique étaient déterminés principalement par des facteurs non agricoles tels que le revenu moyen des ménages et la densité de population, plutôt que par des facteurs liés à l'agriculture tels que les revenus agricoles nets. L'auteur pense que l'agriculture dans les pays développés ne représente qu'un faible pourcentage de l'économie rurale, et est en train de diminuer. Les données montrent que les fermes ne représentent actuellement que 5 % de la population rurale américaine et le revenu agricole ne représente que 4 % du revenu personnel total dans les comtés américains non métropolitains. La part rurale non agricole de la population américaine a été relativement constante depuis 1900 malgré une diminution importante de la part de l'agriculture dans la population américaine.

Tout ceci montre que si l'agriculture avait été un élément central de l'économie rurale, la partie rurale non agricole de la population aurait dû diminuer en raison de la baisse de la partie agricole de la population. Par exemple, le taux de chômage dans les zones rurales des États-Unis a diminué dans la seconde moitié des années 1990, alors que les zones rurales se joignaient au boom économique américain. Cela s'est produit alors même que les prix agricoles baissaient ainsi. Le

même constat est fait dans l'UE avec une faible contribution de l'agriculture à la viabilité économique des zones rurales est faible.

Coûts de transaction liés aux politiques et multifonctionnalité

Les coûts de transaction ont été définis au sens large comme "l'équivalent économique de la friction dans les systèmes physiques". Les coûts de transaction liés aux politiques sont importants pour la multifonctionnalité pour deux raisons. Premièrement, il peut être possible d'économiser sur les coûts de transaction en utilisant un instrument politique pour atteindre plusieurs objectifs. Deuxièmement, différents instruments politiques peuvent entraîner des coûts de transaction différents.

Dans cet état de cause, il est relativement facile de transférer des fonds aux agriculteurs en fonction de la superficie ou de la production, mais plus difficile de s'assurer que les conditions environnementales ou de gestion des terres sont respectées en retour. Les programmes agro environnementaux ciblés peuvent présenter l'avantage de ne pas entraîner des coûts de transaction que pour les exploitations où les biens publics ou les externalités négatives sont les plus importants. C'est pourquoi les programmes de soutien des prix et des revenus ont été largement identifiés comme contribuant à la pollution agricole non ponctuelle par leurs effets sur l'échelle de la production, l'utilisation des intrants et la structure des exploitations.

Contribution & Utilité

Cet article contribue davantage à la définition de la multifonctionnalité de l'agriculture, en élargissant son champ de déploiement. En effet, plusieurs chercheurs se sont uniquement focalisés sur les externalités positives de l'agriculture tout en faisant abstraction du fait qu'elle produit aussi des externalités négatives; ce qui est développé dans ce texte.

Aussi, l'auteur affirme que les sujets abordés dans cet article donnent un terrain fertile pour de futures recherches. Par exemple, une recherche approfondie doit se concentrer sur (a) l'estimation des coûts de transaction liés aux politiques, en particulier les types de coûts de transaction autres que les coûts administratifs ; (b) déterminer si les coûts de transaction liés aux politiques pour les programmes agro-environnementaux pourraient être réduits par un ciblage sélectif des exploitations soumises aux programmes ; et c) évaluer si les économies sur les coûts de transaction réalisés grâce aux programmes de soutien des prix et des revenus agricoles suffiraient pour compenser les coûts sociaux de ces programmes dus aux distorsions du marché et aux externalités négatives.

Pingault, N. (2004). La multifonctionnalité : caractéristique ou objectif pour l'agriculture ? Dans La politique agricole commune (p. 45-72). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.delor.2004.01.0045>

Par Assani Kimwanga Bin Ibrahim Akim

Questions

Qu'est-ce que la multifonctionnalité de l'agriculture ? Est-ce une caractéristique ou un objectif de l'agriculture ? Quel système d'évaluation des politiques agricoles au niveau national et international ?

Réponses

Chaque État possède, bien entendu, sa propre conception de la multifonctionnalité. Cependant, à l'OMC, le débat s'articule autour des positions de deux principaux groupes de pays, à savoir les « ennemis » de la multifonctionnalité, et des États-Unis. Ce groupe considère que la multifonctionnalité n'est pas une spécificité de l'agriculture mais plutôt un prétexte pour maintenir les soutiens publics à ce secteur. Ils estiment que les ntc, bien que légitimes, ne doivent pas entraver l'objectif prioritaire de libéralisation des échanges. Ils sont persuadés que ces objectifs non marchands peuvent être traités dans le cadre défini par la boîte verte actuelle.

Le deuxième groupe est celui des « amis » de la multifonctionnalité, animé par l'Union européenne, la Norvège, la Suisse, le Japon, la Corée et l'île Maurice. Il fut à l'origine de la première Conférence internationale sur les considérations autres que d'ordre commercial des 1^{er}-4 juillet 2000, à Ullensvang en Norvège. Ces pays font de la défense du caractère multifonctionnel de l'agriculture un objectif politique prioritaire car elle répond, selon eux, aux attentes des citoyens. Ils affirment en outre que le découplage parfait n'existe pas ; que la production d'externalités et de biens publics est souvent indissociable ou du moins fortement liée à la production agricole ; et que, contrairement aux barrières à l'importation, les aides ciblées et découplées, classées en boîte verte, ne sont pas à la portée de tous les budgets. Ils justifient ainsi l'emploi de certaines aides couplées (totalement ou partiellement) à la production ou aux facteurs de production et ils militent pour que ces aides soient, elles aussi, exemptes de réduction.

Il est important de mettre au point et de rendre opérationnel un système multicritère d'évaluation des politiques agricoles.

En effet, l'utilisation simultanée de plusieurs critères permet d'appréhender plus clairement les différents objectifs des politiques, leurs conséquences sur les plans économique, politique ou

social, leurs impacts variés sur la production, les échanges, le bien-être des agents économiques, l'environnement et le milieu naturel. De plus, elle autorise la confrontation de différents points de vue ou systèmes de valeurs, représentés par autant de jeux de poids affectés à chaque critère.

Argumentaire

L'Auteur s'appuie sur les travaux de l'OCDE (OCDE, 2000c), pour présenter, puis comparer deux conceptions de la multifonctionnalité qualifiées respectivement de *positive* et de *normative*. Il soulignera enfin l'apport des méthodes d'analyse multicritère à la réflexion sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture.

Dans cette optique, la multifonctionnalité est, suivant l'approche *positive* considérée comme une caractéristique du processus de production. Une activité économique est multifonctionnelle s'il y a *production jointe* de multiples produits, d'une part, et si certains de ces produits sont des externalités ou des biens publics, échappant plus ou moins aux lois du marché, d'autre part. C'est la définition retenue par le secrétariat de l'OCDE.

Quant à l'approche *normative*, le terme « multifonctionnalité » désigne l'ensemble des rôles, les *fonctions multiples*, ou encore les objectifs que la société assigne à l'agriculture. Jusqu'à présent, le secrétariat de l'OCDE a négligé cette approche : il ne lui consacre qu'un encadré dans OCDE, 2000c. Pourtant, dans leur communiqué de mars 1998, les ministres de l'Agriculture de l'OCDE se référaient à ce concept normatif. En effet, ils reconnaissaient que, « au-delà de sa fonction première de production de nourriture et de fibres, l'activité agricole peut aussi créer des paysages ; procurer des bénéfices environnementaux comme l'entretien des sols, la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et la protection de la biodiversité ; et contribuer à la viabilité socio-économique des zones rurales » (OCDE, 2000c).

Contribution

L'article apporte une importante contribution au débat actuel sur la multifonctionnalité agricole en propose un système multicritère d'évaluation des politiques agricoles. En plus, il nous apporte un certain éclairage sur les critères à observer pour opérer un choix entre approches *positive* et *normative* de la multifonctionnalité agricole.

En effet, le choix de l'approche positive en associant la multifonctionnalité au processus de production, privilégie l'analyse économique et quantitative : il s'agit d'inclure cette caractéristique spécifique du processus de production dans le cadre de la théorie néoclassique standard. Plus précisément, l'approche positive de la multifonctionnalité consiste à : quantifier l'offre et la demande sociales de chaque produit agricole, marchand ou non ; définir, à partir de là, l'optimum social où s'équilibrent l'offre et la demande sociales ; réfléchir sur les moyens, économiques et

politiques, à mettre en œuvre pour atteindre cet optimum. Tandis que le choix de l'approche normative quant à lui, en associant la multifonctionnalité aux différents objectifs que la société assigne à l'agriculture, élargit d'emblée le débat au-delà de la sphère économique pour y inclure des préoccupations sociales, politiques ou encore environnementales. Par conséquent, contrairement à la première, cette seconde approche appelle naturellement une analyse *pluridisciplinaire*, des méthodes d'évaluation multicritères (adaptées à la multiplicité des objectifs poursuivis) et obtient souvent des résultats qualitatifs. L'approche normative de la multifonctionnalité consiste finalement à s'interroger sur le type d'agriculture souhaité pour l'avenir et sur les fonctions que ce secteur devra remplir.

Enfin, l'article élargi le débat sur la multifonctionnalité au-delà de la sphère économique, en y intégrant les apports des différentes disciplines (sciences du vivant et sciences humaines) et de souligner l'importance cruciale et la diversité des questions que l'OMC appelle simplement *considérations autres que d'ordre commercial (ou non trade concerns)*.

Utilité

L'article présente une utilité indéniable pour les chercheurs du domaine concerné. Il permet d'éclairer ces derniers sur le choix des approches *positive* et *normative*. Le choix d'une approche, loin d'être neutre, est, au contraire, un facteur déterminant de l'orientation ultérieure du débat.

Tout d'abord, la définition, la nature même du concept de multifonctionnalité diffère radicalement d'une approche à l'autre, si bien que certaines questions soulevées par l'une des approches n'auront plus aucun sens dans le cadre de l'autre. En effet, dans l'approche positive, la multifonctionnalité est une propriété du processus de production, partagée par de nombreux secteurs de l'économie : elle n'est pas une spécificité du monde agricole. Dans cette optique, on ne peut que constater le caractère multifonctionnel ou non d'un secteur.

En revanche, dans l'approche normative renchérit l'auteur, la multifonctionnalité n'est plus simplement une caractéristique technique du processus de production. Elle devient un ensemble d'objectifs que la société assigne à un secteur, en l'occurrence au secteur agricole. Elle acquiert alors une valeur intrinsèque, politique, voire morale, qu'elle n'avait pas dans l'approche positive. Dès lors, le désir de défendre la multifonctionnalité de l'agriculture peut trouver sa place, en tant qu'objectif naturel et légitime, dans un programme politique. On parle même parfois de la nécessité de rendre l'agriculture « plus multifonctionnelle » : dans cette approche, l'article nous montre que « augmenter la multifonctionnalité » d'un secteur signifie améliorer sa capacité à atteindre ses différents objectifs.

Critique

En proposant de mettre au point et de rendre opérationnel un système multicritère d'évaluation des politiques agricoles, à notre avis l'auteur n'apporte pas un élément nouveau d'un point de vue pratique. Il s'agit tout simplement d'un référentiel à l'instar de la boîte verte. Bien sûr que c'est une contribution théorique importante pour son enrichissement du cadre théorique actuel de l'OCDE, mais d'un point de vue opérationnel, elle ne répond pas à la question du manque de déséquilibre permanent qui a toujours caractérisé le marché par l'absence d'une quantification claire et exhaustive en termes monétaires, des coûts et bénéfices sociaux (externalités et biens publics) liés à chaque politique. C'est le cas par exemple de nombreuses caractéristiques de l'environnement censées entrer dans le calcul des coûts sociaux qui sont de nature fondamentalement non monétaire.

Conclusion

L'article encourage non seulement l'OCDE mais aussi les autres instances internationales, les décideurs publics et la communauté scientifique à aborder, de façon plus équilibrée, les deux approches complémentaires (*positive* et *normative*) de la multifonctionnalité. Il propose en particulier que l'étude de la multifonctionnalité d'un point de vue normatif, devrait inciter les Etats et les instances internationales, à développer des outils d'évaluation multicritère des politiques publiques, plus riches, plus complets, moins réducteurs qu'un classement linéaire des instruments de politiques selon le critère unique de l'« efficacité économique ». Car, l'utilisation simultanée de plusieurs critères permet d'appréhender plus clairement les différents objectifs des politiques, leurs conséquences sur les plans économique, politique ou social, leurs impacts variés sur la production, les échanges, le bien-être des agents économiques, l'environnement et le milieu naturel. De plus, elle autorise la confrontation de différents points de vue ou systèmes de valeurs, représentés par autant de jeux de poids affectés à chaque critère.

Barthélemy, D. et Nieddu, M. (2003). Multifonctionnalité agricole : biens non marchands ou biens identitaires ? Économie rurale, 273(1), 103-119. <https://doi.org/10.3406/ecoru.2003.5392>

Par Charles Duprez

Multifonctionnalité agricole : penser l'économie patrimoniale grâce aux « biens identitaires »

En économie, le concept de multifonctionnalité renvoie à la pluralité des produits créés au sein d'un même processus de production. Cela revient à effectuer une distinction entre différents types de biens avec notamment la dichotomie entre les biens marchands (qui peuvent être échangés sur un marché) et les biens non marchands (qui échappent aux règles du marché). Les économistes ont alors tendance à envisager la production comme un ensemble de production marchande et de production d'*externalités*. Dans ce cadre, les « experts » au sein d'institutions comme l'OCDE envisagent de doter d'une valeur monétaire chaque bien produit comme chaque externalité, ce qui permet d'entrer dans une pure logique de coûts d'opportunités.

En ce qui concerne le secteur de l'agriculture, objet de recherche de l'article de Barthélemy et Nieddu, l'OCDE prône dans ce sens la distinction entre « valeurs d'usage » et « valeurs autres que d'usage » (ci-après valeur « autre »), ce qui permet de les traiter séparément. Si l'on poursuit cette logique, l'objectif est *in fine* de parvenir à catégoriser de manière de plus en plus fine les différents types d'*externalités* pour pouvoir isoler celles qui peuvent donner lieu à la création d'un marché (et donc être traités en fonction de leur valeur d'usage), et traiter les autres séparément.

Les partisans de cette approche sont ici optimistes, considérant qu'il sera bientôt possible de prendre en compte tous les aspects des différentes formes de production. On pourra alors séparer convenablement les fonctions et les externalités, ouvrant alors la porte aux possibilités de comparaison de différents territoires en termes de productivité. L'idée sous-jacente est alors de répartir la production en fonction des avantages comparatifs des externalités envisagées comme des produits « autres » (c'est ce qu'on appelle un dispositif de « zonage »). Traitée séparément, chaque externalité pourra être traitée comme un bien sur un marché et profiter de la mise en place d'incitatifs individuels, le résidu étant amené à être *dégraissé* à l'infini par un travail de raffinement.

On voit bien ici l'œuvre totalisante de l'économisme qui tente par un jeu de réductionnisme, de n'envisager les biens que par rapport au marché. Comme l'explique Callon (1999) : « *La notion d'externalité est cruciale parce qu'elle autorise à penser simultanément les limites des transactions marchandes comme les modalités de coordination et les voies pour rejeter ces limites toujours plus loin en étendant le marché et ses mécanismes* ». Le non marchand, c'est-à-dire les produits « autres », est alors continuellement soumis aux biens marchands. Les deux auteurs de l'article ont raison d'évoquer ici les travaux de Polanyi, auxquels nous pourrions rajouter ceux d'autres anthropologues comme Graeber (2013) qui ont démontré que le marché n'est en aucun cas la loi commune des sociétés. Pointer cela permet de montrer les failles béantes d'un paradigme économique réductionniste.

Pour y échapper, Barthélemy et Nieddu proposent d'envisager les biens non plus sous la dualité précédemment évoquée, mais comme des « biens identitaires » qui seraient affiliés à un contexte de production et constitutif d'un maillage social. Effectivement, les individus ne sont pas des monades isolées et les modes de production débordent toujours leur seule fonction productive. Ils sont constitutifs de la vie sociale. Penser en termes de « bien identitaire » a alors l'avantage de sortir de l'économie néoclassique utilitariste et de l'« économie du bien-être » pour lui substituer une forme d'« économie patrimoniale ». La revendication patrimoniale permet l'expression d'un ancrage identitaire des biens produits qui n'existe pas dans la relation marchande. Selon les auteurs, les biens ont alors toujours une dimension marchande et une dimension patrimoniale. Ils expliquent : « *En tant qu'ils sont inclus dans des relations patrimoniales, les 'biens identitaires' trouvent des valeurs spécifiques, distinctes des valeurs de marché* » (p. 114).

Cette critique de la séparation entre les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage nous semble tout à fait pertinente pour sortir du réductionnisme économique dénoncé plus haut. Cela dit, les auteurs se bornent à rester dans le paradigme de l'économisme en y inventant de nouvelles structures conceptuelles pour envisager les différentes formes de biens produits sur des territoires. Pourtant, comme les travaux de Polanyi l'ont bien montré, il est faux d'affirmer que les biens sont dotés simultanément d'une dimension marchande et d'une dimension patrimoniale, car cela relève d'un choix normatif.

Nous pensons au contraire que pour être en mesure d'appréhender ces différentes formes de production à la fois dans leur multifonctionnalité et dans leurs ancrages sociaux, il serait plus enviable de les considérer dans une perspective écosystémique. Penser la production comme le reflet et le produit d'un écosystème peuvent permettre de lui prêter de nombreuses dimensions en

dehors du cadre strictement marchand. Cela implique alors de repenser le concept même de production. La pensée de Latour (2017) est ici éclairante, notamment lorsqu'il préconise de passer d'une vision d'un mode de production à une analyse en termes de systèmes d'engendrement : « *Le système d'engendrement met aux prises des agents, des acteurs, des animés qui ont tous des capacités de réaction distinctes. Il ne procède pas de la même conception de la matérialité, n'a pas la même épistémologie et ne mène pas aux mêmes politiques* » (p. 106). Ce changement de focal nous semble heuristique pour penser la redéfinition de la place et du rôle des systèmes agricoles à la vue des enjeux socioécologiques contemporains et en prenant davantage en compte la question de l'identité et des formes d'attachements sociaux inhérents aux formes de production.

Bibliographie :

Callon M. La sociologie peut-elle enrichir l'analyse des externalités ? Dans *Foray et Mairesse (Ed.)* « Innovations et performances », EHESS, Paris, 1999, p. 399- 431.

Graeber, D. (2013). Dette : 5000 ans d'histoire. Éditions Les liens qui libèrent.

Latour, B (2017). Où atterrir ? comment s'orienter en politique. La découverte.

Perraud, D. (2002). Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture. La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques, 271-90.

Par Elizabeth Durand

Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture

D'entrée de jeu, il faut préciser que cet article de Daniel Perraud n'en est pas un à lire négligemment sur le coin d'une table, mais plutôt à proximité d'une cafetière bien remplie. Rédigé au début des années 2000, ce texte fait moult références à des mouvements et des décisions politiques propres à son époque. Évoquer sans mise en contexte préalable, ces références rendent sa pensée difficilement accessible pour les profanes. Faisant partie de cette catégorie, ma compréhension du texte ainsi que sa critique restent très superficielles. Voici donc un avertissement pour toute personne versée dans la législation agricole européenne des années 1990 ; allez lire le texte et faites fi de ce résumé !

Question de prêcher par l'exemple, avant de nous lancer dans l'analyse de l'article, nous nous permettrons un petit détour historique qui, je l'espère jettera un peu de lumière sur le mouvement de la multifonctionnalité de l'agriculture (MFA). Née au début des années 1990, la MFA est une conception de l'agriculture articulant la sécurité et la production agricole à la notion montante du développement durable. En somme, elle permet de sortir de l'ombre les différentes sphères d'influence de l'activité agricole à un moment où la dimension économique prône sur celles sociales, culturelle et environnementale. En effet, si l'on remonte à son origine, l'agriculture transcende l'activité économique. Elle s'appuie et reproduit un mode d'occupation du territoire. Elle est le terreau fertile d'une production culturelle, d'une identité sociale et d'une fierté nationale. Nous pouvons penser à toutes les représentations dont sont chargés les produits d'appellation d'origine contrôlée : le Champagne, le Parmesan, le Cidre de glace. Bref, les liens entre un territoire géographique, sa population et la production agricole sont étroitement tissés en une tapisserie beaucoup plus riche et complexe que ce que laisse voir une lecture purement économique. Idéalement, la MFA avait comme objectif de rendre compte des multiples fonctions de l'agriculture tout en y incorporant le concept nouvellement en vogue, le développement durable. Il est ici question de reconnaître que l'activité agricole produit des externalités positives et négatives. Qu'il est nécessaire de réduire les externalités négatives pour maximiser les retombées positives de l'agriculture.

En soi, les prémisses idéologiques de la MFA sont louables et proposent une vision beaucoup plus organique de l'agriculture. Toutefois, sa rapide ascension dans la sphère politique n'a d'égale que son fulgurant déclin. Évoquer comme nouvelle idéologie d'une agriculture responsable au sommet de Rio en 1992, la MFA est rapidement récupérée dans les discours politiques européens. Elle est intégrée à l'Agenda 21 et s'applique aux politiques agricoles nationales, communautaires ainsi qu'aux règles de commerce internationales. Ce concept est au goût du jour ! En 1999, la France l'introduit dans sa nouvelle mouture de la Loi d'orientation agricole. Il s'agit peut-être de l'apothéose la MFA, car dès 2003, le concept est rejeté à la conférence de Cancún, les regroupements internationaux la supportant se dissolvent et la MFA rejoint le cimetière des idéaux oubliés.

Pourquoi autant d'effervescence a-t-elle mené à un si rapide désaveu ? C'est ce que présentait Perraud (2002) dans son article justement appelé les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture. Ainsi explique-t-il que *« l'objet de cet article est d'analyser quelques-unes de ces incertitudes en mettant l'accent successivement sur la position chronologique de la MFA dans le processus de transformation des politiques agricoles ; sur les ambiguïtés, voire les contradictions de ses définitions possibles ; sur les versions spécifiques qui sont données à la notion dans le cadre des États et des régions ; enfin sur l'incertitude fondamentale des perspectives qu'elle ouvre, entre un mouvement de régression sectorielle et un nouveau paradigme de développement. »* Avouons d'emblée que le projet de l'auteur est plutôt ambitieux. Ce sujet d'étude, étiré à de multiples horizons est un deuxième à la compréhension de l'article et confirme l'adage que trop, ce n'est comme pas assez ! En effet, pour couvrir tous ces angles d'analyse, l'auteur escamote les mises en contexte, tourne les coins ronds sur ses explications et suppose que ses lecteurs sont adéquatement outillés pour comprendre ses conclusions. Peut-être était-ce une hypothèse probable en 2002, mais plus de vingt ans plus tard, ces décisions nuisent grandement à l'accessibilité de ses écrits. Nous pouvons néanmoins retenir quelques pistes expliquant la désuétude dans laquelle est tombée la MFA ainsi que des réflexions sur les enjeux futurs et actuels auxquels seront confrontées les politiques agricoles contemporaines.

D'abord, la popularité et la chute de la MFA s'expliquent par le même phénomène : sa récupération politique. Il est difficile de s'inscrire en faux contre les piliers idéologiques soutenant le concept de la MFA : la reconnaissance des utilités diverses de l'agriculture, leur unification et leur gestion responsable. Les politiciens l'ont bien compris et y ont vu une opportunité de légiférer le secteur agricole pour soutenir leurs ambitions. En 1990, le secteur agricole est largement dominé par une idéologie de production et par la régulation raisonnée des forces du marché. La mode est au libre marché, à la monoculture et à la production de masse destinée aux marchés internationaux. Dans ce contexte, la MFA semble déplacée. Le paradigme qu'elle propose ne cadre pas avec les mœurs

de l'époque et pose une menace à l'agriculture productiviste. Réfléchie ou non, la récupération politique de la MFA par la classe politique dilue ses propositions innovantes pour le noyer dans un fonctionnaliste, plus ajusté aux politiques ambiantes.

Un exemple éloquent de cette tendance peut être observé dans la façon dont l'environnement est intégré aux politiques de MFA. Bien que reconnue, la dimension environnementale est abordée comme une composante fonctionnelle de l'agriculture et non comme un état indissociable et conditionnel à toute activité agricole. En tant qu'élément fonctionnel, l'environnement peut être analysé, découpé et influencé de manière pragmatique. Voilà alors une représentation qui s'harmonise avec les paradigmes de production en vigueur. De cette compréhension naissent des lois, des normes et des seuils visant à confiner les impacts environnementaux à l'intérieur d'un étroit et vague standard : protéger minimalement sans nuire au marché. Pour ce faire, il faut cibler les effets de la production agricole, choisir les plus pertinents en fonction des objectifs du moment et les mesurer en vue potentiellement les réduire ou les compenser. La notion d'externalité est alors choisie pour comptabiliser ces effets. Ce choix, conséquent avec le paradigme productiviste, permet de lister et d'apposer aux conséquences environnementales un coût ou un bénéfice mesurable. Les lois adoptées peuvent subséquemment fixer des seuils rationnels et se munir de mesures punitives ou incitatives. Les élites politiques et législatives profitent de la MFA pour réduire la dimension environnementale à la conception d'externalité. Cette simplification est motivée par deux choses. D'abord, les experts du milieu espèrent créer des nouveaux marchés voués au contrôle des externalités ce qui permettrait de transformer des restrictions environnementales en opportunité économique. Ensuite, la création ou non d'externalité (positive ou négative) est incorporée comme critère décisionnel dans les programmes de financement. Certains États optent pour une approche punitive distribuant constat d'infractions et amendes, alors que d'autres instaurent des incitatifs pour stimuler la production agricole moins dommageable. Quoiqu'il en soit, cette considération environnementale doit se faire en respectant le paradigme de culture en application. Il s'agit de reproduire un modèle de production agricole de masse, de l'exporter dans des régions rurales moins développées tout en allant chercher l'acceptation de la population locale via le contrôle des externalités. Malgré cette approche fonctionnelle de la MFA, cette dernière est tout de même jugée trop protectionniste ce qui lui vaudra d'être boudé au sommet de Cancún.

Dès ses débuts, la MFA baigne dans l'ambiguïté. Elle est vite utilisée comme outil pragmatique pour gérer les dimensions extraéconomiques au profit de d'une croissance de la production et des revenus. Son utilisation s'éloigne des questions centrales qu'elle semblait pourtant en mesure de soulever. Peut-être l'époque n'était-elle pas propice à une remise en question plus profonde de l'interrelation entre l'agriculture comme méthode de production alimentaire et les autres sphères

de la société. Le contraire aurait voulu que la MFA soit édiflée comme un cadre d'analyse et non comme un simple outil. À la lumière des événements ayant eu lieu dans ces dernières années, il est toutefois intéressant dépoussiérer ce concept et voir la pertinence de leur redonner leur lettre de noblesse. En effet, la pandémie de COVID-19 et les menaces à la paix internationale enfoncent une épine dans le pied déjà fatigué de l'utopie du libre-échange et de la production agricole de masse. En disséminant la production agricole aux quatre coins du globe, les États sont devenus vulnérables et dépendants. Or, le fragile équilibre international semble en voie de se fissurer. Les nations devront donc réapprendre à diversifier leur production agricole pour assurer leur sécurité alimentaire. Ainsi, les arguments autrefois brandis pour ouvrir les marchés internationaux pourront de nouveau trouver une oreille attentive, mais cette fois du côté des protectionnistes. Cependant, ce repli vers l'intérieur se fait dans un contexte fort différent de la mondialisation des années 90. Le développement durable et la responsabilité sociale n'en sont plus à leurs balbutiements. Au contraire, ils se sont plutôt bien implantés comme des idéaux vers lesquels doit tendre la production. Bien entendu, les changements se font lentement, s'ils se font seulement, mais les bases et les lois favorise sinon obligent ce changement de paradigme. Les entreprises ne peuvent plus passer outre certains standards de développement durable ou certaines pratiques sans faire face à une tôle de protestations. Dans ce contexte la MFA pourrait être considérée comme une lunette d'analyse propice pour identifier les interactions entre l'agriculture et son milieu de manière à développer des cultures harmonisées à leur environnement et aux populations d'accueil.

En somme, près de 20 ans plus tard, le texte de Perraud (2001) permet de rendre compte des pièges à éviter dans une future résurgence du concept de MFA. À tout le moins, voilà ce que j'en retire et je passe sans aucun doute à côté de plusieurs messages que tente de nous transmettre l'auteur. Cette omission bien involontaire est attribuable à la qualité du texte écrit. Si l'auteur maîtrise clairement son sujet, il a beaucoup de la difficulté à le vulgariser, le synthétiser et le transmettre. En fait, il fait partie du groupe, encore trop peuplé, d'auteurs qui semblent associer leur maîtrise d'un sujet x à leur capacité à produire des phrases complexes. Or, cette approche linguistique crée des textes denses et obscurs où peut se perdre, entre deux virgules, un nombre important d'informations. La production de contenu scientifique devrait avoir comme mission d'apporter lumière et compréhension et pour ce faire, l'utilisation d'une structure de phrase intelligible est primordiale. La qualité d'un texte n'a pas de corrélation positive avec le nombre de signes de ponctuation utilisés dans une phrase !

Delorme, H. (2003). Ambiguïté et richesse de la multifonctionnalité. Sciences Po.

Diane Gorcy

L'objectif de cet article est d'étudier les évolutions des politiques agricoles que la notion de multifonctionnalité encourage dans l'UE.

Selon Delorme, trois points sont à souligner. En premier lieu, le concept de fonctionnalité, appuyé par le principe de gouvernance à multiple niveau, conduit les institutions de la politique agricole à encourager l'ouverture des marchés nationaux sur l'extérieur. En second lieu, les acteurs de la politique agricole se diversifient : ouverture à de nouvelles organisations agricoles, ouverture à des acteurs non agricoles, ouvertures à des représentants des industries agro-alimentaires. Finalement, la multifonctionnalité agit comme un outil d'ajustement des objectifs des agricultures nationales aux normes libérales de la concurrence mondiale.

Définition : Né dans la sphère économique internationale des années 90, le concept de multifonctionnalité agricole permet d'envisager non seulement la capacité de production de nourriture d'une production agricole mais aussi toutes les activités gravitant autour de celle-ci. Ces fonctions collectives sont regroupées sous 3 volets : économique, environnemental et social.

D'après Delorme, l'intégration de la notion de multifonctionnalité aux politiques agricoles semble venir en réponse à deux variables qui apparaissent dans les années 90 : la libéralisation des politiques économiques et la réalisation des enjeux environnementaux. Ce dernier est un phénomène sous-tendu par le ralentissement de la révolution verte et par la prise de conscience de la fragilité de la biosphère au niveau mondial. Coté politique économique, il s'agit de trouver de nouveaux instruments capables de définir de façon légitime et efficace les nouveaux objectifs libéraux.

Après une présentation des conditions d'émergence de la notion de multifonctionnalité dans la sphère internationale, l'auteur nous propose 3 modèles nationaux européens qui utilisent ce concept. Grâce à une approche politique par les idées, Delorme définit trois modèles nationaux de la multifonctionnalité. Les deux premiers mobilisent les catégories de la théorie du bien être pour reproduire leurs politiques agricoles et le troisième tend à renouveler les formes du développement agricole en partant d'une conception plus globale de la multifonctionnalité.

Le premier modèle est défendu par le « club de Londres » (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark, Suède). L'objectif est à la préservation de la libéralisation en cours. Il s'agit d'une conception étroite

de la multifonctionnalité, réduisant au minimum le champ de la politique agricole dans l'optique de soutenir uniquement les externalités pour lesquelles le marché est défaillant. Le deuxième modèle propose la multifonctionnalité comme un facteur de soutien des agriculteurs. Il est soutenu par les « amis de la multifonctionnalité » (Les pays des marges Sud de l'Europe et les futurs adhérents d'Europe Centrale et orientale). C'est la variante sociale de la notion. Dans cette approche, la multifonctionnalité est perçue également comme une caractéristique du procès de production agricole mais met une emphase sur l'aide aux revenus agricoles parmi les externalités à soutenir. Considérant que leurs agricultures sont déjà multifonctionnelles, ces pays perçoivent la multifonctionnalité comme un outil permettant d'améliorer la compétitivité de leurs agricultures. Ils promeuvent deux types de mesures : celles qui vont agencer l'organisation commune de marché et celles qui aménagent la politique de qualité européenne.

Les pays porteurs du troisième modèle (France et Allemagne) adoptent une approche globale de la multifonctionnalité. Selon cette approche, les fonctions de l'agriculture relèvent de logique différente. Par exemple, elles nécessitent de se soustraire aux lois du marché pour s'accomplir. En repensant les places données aux diverses fonctions de l'agriculture dans la politique agricole, on permet une meilleure réactivité en fonction des changements sociaux et économiques.

Finalement, l'autrice conclut sa démonstration en soulignant les trois domaines que la notion de multifonctionnalité a influencé : (1) Couplé aux principes de gouvernance à multiples niveaux qui va favoriser les intérêts financiers et commerciaux, la multifonctionnalité sculpte les institutions de la politique agricole pour ouvrir les marchés nationaux vers l'extérieur. (2) Puisque la multifonctionnalité est intrinsèquement plurielle, on sort d'une approche positiviste, en intégrant des acteurs extérieurs à la prise de décision. (3) Aux regards des objectifs, la multifonctionnalité agit comme un « processus d'ajustement des agricultures [nationales] aux normes de la concurrence mondiale. »

L'article contribue à la réflexion scientifique en présentant trois modèles qui proposent chacun trois visions différentes de la notion de multifonctionnalité : Comme un facteur de blocage, comme un outil de justice sociale et comme un outil de recomposition des politiques globales agricoles. Ce sont dans les conclusions de l'article que nous nous rendons compte que l'usage d'un outil conceptuel comme celui de la multifonctionnalité n'amène pas seulement, *in fine*, à la promotion d'un certain type de valeurs dans le cadre des institutions de la politique agricole, mais peut aussi être mobilisé pour proposer des nouveaux modèles de développement agricole. La notion de multifonctionnalité peut être perçue comme un incubateur des demandes sociales adressée aux politiques agricoles européennes.

Utilité

Cet article permet de comprendre comment la multifonctionnalité est intégrée aux réformes des politiques agricoles. Il peut aussi trouver une pertinence pour les chercheurs et chercheuses en sciences sociales dont l'objectif serait de démontrer la multiplicité du concept, sa richesse et son ambiguïté.

Critique

L'article est écrit en 2003, donc au tout début de la zone euro. On aurait aimé comprendre plus précisément les dynamiques de la mise en place des marchés comme instances de disciplinements des politiques publiques agricoles. Cependant, l'auteur effleure plusieurs fois le sujet. Malgré l'absence d'une méthodologie conceptuelle claire, l'article est bien structuré et permet une belle compréhension du concept.

La démonstration des dynamiques sous-jacentes à l'apparition du concept est très pertinente. Il est très intéressant de voir que la notion de multifonctionnalité semble remplir une fonction de légitimation de la globalisation des marchés agricoles.

ROYER Annie, GOUIN Daniel-M., « La multifonctionnalité de l'agriculture : un fait historique, une base d'intervention des politiques agricoles à discuter » in JEAN Bruno, LAFONTAINE Danielle (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux*, 2010

Par Audrey Gachassin

Question

Dans cet article, Royer et Gouin cherchent à comprendre comment la multifonctionnalité de l'agriculture pourrait être intégrée dans les futures politiques agricoles québécoises.

Réponse

Les auteur·ice·s dressent une liste des fonctions sociales, économiques et environnementales que doit remplir l'agriculture pour être définie comme multifonctionnelle. Iels posent que la mise en place d'une politique agricole visant à cette multifonctionnalité doit reconnaître son caractère politique et normatif et ainsi définir les objectifs concrets qu'elle vise, ainsi que s'intéresser au contexte québécois spécifique.

Argumentaire

Il apparaît comme essentiel de contextualiser cet article pour mieux comprendre son argumentaire et ses objectifs. Ainsi, il a été publié en 2010, alors qu'une nouvelle politique agricole (dans un contexte plus général de crise du modèle d'agriculture productiviste) et une révision de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme étaient attendues au printemps de la même année. A noter que la CAAAQ avait également publié un rapport deux ans plus tôt, indiquant que « *l'agriculture de l'avenir doit être multifonctionnelle* ». On peut donc penser qu'il y'a une volonté de s'inscrire dans les débats du comment de la mise en place de ces politiques agricoles.

Pour tenter de définir la multifonctionnalité de l'agriculture dans le contexte québécois, les auteur·ice·s utilisent la définition de la multifonctionnalité donnée par l'OCDE et l'appliquent à l'évolution des pratiques agricoles québécoises depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, pour montrer qu'aujourd'hui, la multifonctionnalité est un enjeu politique. Iels expliquent ainsi que l'agriculture traditionnelle du sortir de la guerre était « *par nature multifonctionnelle* ». Majoritairement tournée vers l'autoconsommation, elle avait un impact local positif et respectait l'environnement, sans que cela ne résulte de politiques publiques. Cette description de l'agriculture

traditionnelle québécoise entre en concordance avec l'approche positive de l'OCDE, qui pose que « *la multifonctionnalité est en soi une propriété du processus de production* ». Au contraire, l'agriculture moderne est décrite comme ne respectant presque uniquement la fonction économique de sécurité alimentaire, parfois même au détriment des fonctions sociales et environnementales : ainsi la monoculture et la spécialisation (entraînant la concentration) des fermes empêchent la fertilité des sols à long terme et nuit au développement des communautés rurales, avec de moins en moins de fermes sur le territoire. Les auteur·ice·s s'interrogent alors sur la nécessité de changer de modèle, et comment en changer. Iels montrent que la CAAAQ² adopte l'approche normative de l'OCDE³ et préconise une intervention des pouvoirs publics pour ramener de la multifonctionnalité dans l'agriculture québécoise. Après avoir donné un cadre et encouragé l'agriculture productiviste, les pouvoirs publics cherchent donc à le modifier en posant de nouveaux objectifs, comme la redynamisation des espaces ruraux, ce qui permettrait à l'agriculture québécoise de remplir des fonctions sociales (« *Contribuer au maintien de la viabilité et au dynamisme du tissu social en zone rurale* »), économiques (« *Générer de l'emploi rural* ») et environnementales (« *Entretenir le territoire et aménager le paysage* »).

Cependant, Royer et Grouin soulignent la complexité d'une telle intervention et mettent en avant la difficulté de réussir à remplir toutes les fonctions sans adaptation des politiques publiques aux spécificités des exploitations du territoire : iels définissent deux types d'agricultures au Québec, avec les petites et les grandes exploitations, et insufflent l'idée qu'il faudrait ainsi deux types de politiques agricoles complémentaires, avec « instruments ciblés » pour atteindre les fonctions sociales, environnementales et économiques. Iels posent finalement que c'est uniquement par ce retour au normatif, avec le choix de certains objectifs que l'agriculture devrait respecter qu'une multifonctionnalité est possible, malgré la complexité de la tâche.

Contribution

Le retour historique opéré par les auteur·ice·s permet de mieux comprendre comment les réflexions actuelles autour de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise sont éminemment politiques, et donc comment la définition d'objectifs oriente les fonctions qui sont priorisées, comme la redynamisation régionale, par exemple. Iels montrent ainsi que ce sont les pouvoirs publics qui façonnent l'agriculture depuis l'avènement de l'agriculture moderne, et que cette dernière étant en crise, un retour vers une forme de multifonctionnalité est clairement envisagé comme une réponse. Ainsi, on peut mieux saisir la flexibilité du concept et comment il doit être adapté en fonction des

² Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Québécois.

³ « Cette approche donne une valeur intrinsèque, politique et même morale à la multifonctionnalité ».

spécificités locales afin d'être réfléchi et mis en place de manière efficace (ici, il est nécessaire de comprendre les effets des exploitations sur leurs territoires, et comment chacune répond à des demandes et besoins différents).

Cependant, malgré la prise en compte de spécificités locales québécoises, comme la présence conjointe de grandes et de petites exploitations, on peut regretter l'absence de réflexion autour de la perception de la multifonctionnalité de l'agriculture par les membres de ce secteur, et quels objectifs ils priorisent. En effet, cet article semble s'inscrire dans une logique *top-down* des politiques publiques et ne revient pas sur la réception et la mise en place effective des cadres et lois imposés depuis les années 1970.

Enfin, les auteur·ice·s analysent la mise en place d'une multifonctionnalité de l'agriculture dans l'objectif d'une redynamisation du monde rural, sans justifier ce focus ou ouvrir leurs réflexions vers d'autres objectifs ou fonctions que l'agriculture fonctionnelle québécoise pourrait prendre.

Utilité

L'article est utile pour comprendre comment la mise en place de politiques publiques donne un cadre et une orientation au modèle agricole : il n'y a presque plus rien d'intrinsèque aux processus de production aujourd'hui, et les pratiques découlent d'un cadre normatif instauré à l'échelle provinciale, régionale ou étatique. L'idée d'un retour historique sur les pratiques, et la distinction entre le normatif et le positif permet ainsi de réintégrer les pratiques agricoles dans des contextes sociaux, temporels et géographiques. Ce type d'analyse pousse ainsi à penser des faits comme des processus et comme des « incarnations de faits sociaux » (Becker, 2002), résultats de négociations multiples entre acteur·ice·s dans des contextes donnés, et donc à rejeter le caractère « naturel » d'un processus de production agricole.

Cela permet ainsi une étude plus fine des processus qui ont amené au modèle que nous connaissons aujourd'hui, et donc, dans quelle mesure ou vers quels objectifs il peut évoluer. Enfin, cela permet également de mettre en lumière que chaque politique publique est le reflet d'une pensée spécifique, avec ses normes et ses valeurs propres.

Vandenbroucke, P. et Pluvinage, J. (2015). D'une exploitation sectorielle à une exploitation territoriale. Dans P. Gassel, J.-P. Choisis, S. Petit, F. Purseigle et S. Zasser (dir.), L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre (p. 223). EDP Sciences. <https://doi.org/10.1051/978-2-7598-1192-2.c013>

Par Mathilde Mougel-Lachance

Introduction

Si l'exploitation agricole en France a longtemps été inscrite comme une construction sociale et politique forte, elle n'en est pas moins différente aujourd'hui, notamment en raison des crises de surproduction qui fragilisent son intégration dans les territoires excentriques des villes. L'agriculture fait face à de nombreuses transformations de ses formes de régulation, notamment au niveau des relations entre acteurs locaux et agriculteurs qui s'accroissent autour de la fragmentation du territoire, des enjeux environnementaux, du développement rural, de la qualité et de l'alimentation. On assiste ainsi à une modification des pratiques marchandes et des facteurs de productions qui doivent être renégociés afin d'assurer la pérennité des relations entre acteurs concernés et l'avenir des exploitations agricoles.

Questions

Comment se définissent les formes du mouvement de territorialisation des exploitations agricoles dans les systèmes sociotechniques étudiés ?

Terrain

Les auteurs de cette thèse ont mené une étude historique sur les relations entre les exploitations agricoles et les territoires dans deux régions spécifiques, les Monts du Lyonnais et la Flandre intérieure, au cours de la période allant des années 1970 à 2010.

Dans ces deux régions à proximité des grandes villes, un phénomène appelé « périurbanisation » est en train de transformer l'organisation sociale et politique locale. Les agriculteurs dans ces régions sont confrontés à de nouvelles attentes sociétales en matière d'alimentation et d'environnement, qui rentrent directement en conflit avec les pratiques d'agriculture intensive intégrées dans les mentalités d'exploitations agricoles.

I. Monts du Lyonnais

Les Monts du Lyonnais sont une zone de moyenne montagne entre les villes de Lyon et Saint-Étienne. Malgré la périurbanisation qui fait effet dans cette région, celle-ci demeure tout de même rurale avec en son sein de petite et moyenne exploitation agricole familiale, notamment des sociétés laitières, bovines ou maraîchères, caractérisées par une mise en marché par circuits courts qui permettent la continuité de ces exploitations. Cette région est aussi assujettie au développement d'organisations collectives, tel que des ventes de marchés ou ateliers de transformations.

II. Flandre intérieure

La Flandre intérieure est une région constituée d'une plaine argilo-limoneuse, située près des villes de Lille et Dunkerque. Il s'agit d'une région avec une forte exploitation familiale et sociétaire. On y trouve des sociétés laitières, de pommes de terre, de légumineuse, de céréales et porcines. Pour sa part, la croissance de la banlieue de la Flandre intérieure entraîne un renouveau dans la manière dont la société et l'espace sont structurés et socialement définis. En effet, cette région préconise la vente directe, mais s'insèrent aussi des activités dérivées de l'exploitation agricole, par exemple l'offre de centres équestres. La fibre entrepreneuriale reste dominante au niveau individuel dans cette région.

Méthodologie

Afin de répondre à cette question, les chercheurs ont utilisé une méthode qui combine plusieurs techniques de collecte de données, notamment l'observation de manifestations publiques, l'analyse de divers documents tels que des rapports d'étude, des documents officiels et des archives, et la tenue de 122 entretiens semi-directifs. Parmi ces entretiens, 62 ont été réalisés avec des agriculteurs, les autres avec divers acteurs des territoires, tels que des élus, des techniciens des collectivités, des représentants d'organisations professionnelles agricoles et des acteurs associatifs.

Réponses

Les auteurs débutent leur réflexion en abordant la question du rapport renouvelé entre l'exploitation agricole et le territoire. À cet effet, les mouvances sociales en matière d'enjeux environnementaux et économiques ont créé les conditions parfaites à l'émergence de modèles alternatifs d'exploitations agricoles, venant à contrario fragiliser la stabilité et l'essence même des activités

agricoles en place. C'est dans ce renouveau politique et territorial que sont apparues de nouvelles formes de régulations de l'agriculture, notamment les enjeux environnementaux, le développement rural, l'enjeu de la qualité des produits et l'inversion démographique.

Ce renouvellement est caractérisé par des débats sur les droits des acteurs et collectivités concernant l'espace et les ressources, puisque ce ne sont plus que les agriculteurs qui sont les uniques concernés par les espaces ruraux, mais aussi les élus, résidents et associations environnementales. On assiste aussi à la naissance de l'action publique engagée ainsi qu'à une gouvernance partagée de l'espace territorial entre acteurs publics et privés.

Argumentaire

1. Les six actions du renouveau des rapports d'exploitation agricole-territoire

Les auteurs débutent leur argumentaire en abordant les nouveaux rapports entre l'agriculture et le territoire qui viennent marquer l'évolution des exploitations agricoles autour de six actions. On accorde maintenant une plus grande importance à l'aspect social de l'agriculture, ce qui transforme radicalement les interactions entre agriculteurs et acteurs locaux.

La première action consiste en une redéfinition de la place des fonctions de l'agriculture dans la société et le territoire périurbain. Dans les Monts du Lyonnais, l'identité territoriale fait maintenant partie intégrante du développement local de l'agriculture. La deuxième action comprend le développement d'un fort sentiment identitaire des collectivités face au territoire, qui crée une valorisation des produits et services du terroir, par exemple par la création de fêtes et événements agricoles, mais aussi de produits locaux distincts propre à la région. Il se crée ainsi un ancrage des pratiques agricoles dans le patrimoine des régions concernées. La troisième action concerne la place de l'alimentation dans la vie des consommateurs, qui s'est transformée au cours des dernières décennies, ayant comme effet de modifier les liens entre producteurs et consommateurs. La clientèle augmente ses attentes envers la qualité des produits, mais effectue aussi un déplacement direct chez le producteur pour s'approvisionner. La quatrième action implique une transformation de la gestion des ressources naturelles. Ainsi, chaque acteur participe aux décisions concernant la territorialisation de l'exploitation agricole. La cinquième action consiste en l'émergence de conflits entre acteurs sociaux et agriculteurs. Ces derniers n'ont d'autres choix que de modifier leur position face à l'environnement social immédiat, nécessitant une grande adaptation. La sixième et dernière action concerne l'enjeu des conflits de concurrence dans la délimitation de l'espace territorial, notamment lors de l'aménagement des infrastructures urbaines ou écologiques.

En somme, la transformation des pratiques et mentalités sociales affectent intrinsèquement les activités d'exploitations agricoles périurbaines, mais aussi toute dynamique sociale, économique ou écologique découlant de ces activités. Une nouvelle identité collective se crée.

II. Trois idéaux-types de territorialisation d'exploitations agricoles idéales

Les auteurs terminent leur thèse en suggérant que la territorialisation de l'agriculture affecte à la fois les identités d'action et les compétences politiques des agriculteurs, tant au niveau individuel que collectif. À cet effet, les auteurs identifient trois types d'exploitations agricoles idéales, qui se distinguent par leurs modes d'insertion sur le marché et leurs réseaux sociotechniques. Ces types d'exploitations agricoles fournissent un cadre de réflexion pour examiner les enjeux de la territorialisation de l'agriculture en relation avec les politiques publiques.

i. Idéal-type 1 : acceptation du partage territorial et cohabitation

Afin de rendre acceptable leur exploitation agricole, les agriculteurs doivent aménager leurs installations de manière à se fondre dans le paysage du territoire et favoriser une cohabitation sereine avec les collectivités afin d'éviter les conflits. Cet idéal-type favorise le passage d'une exploitation individuelle à collective, ce qui occasionne des contraintes sociales, spatiales et temporelles. À cet effet, la visée de l'exploitation se veut sectorielle et très peu territoriale.

ii. Idéal-type 2 : le territoire comme outil stratégique

Dans cet idéal-type, le territoire est un acteur clé pour rendre pérenne l'activité agricole, tout en favorisant l'aspect de la productivité. La territorialisation est seulement possible par l'existence d'un compromis entre acteurs de la communauté et agricoles et la participation des collectivités au financement des infrastructures. Il est aussi nécessaire d'intégrer les enjeux locaux et globaux dans les stratégies d'exploitations, ce qui permet l'innovation des pratiques au gré des mouvements d'évolution sociaux, économiques et écologiques. Ce second idéal-type regroupe un couplage des exploitations sectorielles et territoriales par un collectif sociotechnique locale.

iii. Idéal-type 3 : transformation des projets selon les dynamiques territoriales modernes

Le troisième idéal-type aborde la notion d'activités de productions agricoles, de services et de ventes, forçant ainsi les relations intra-collectivités mais aussi avec les villes et régions avoisinantes. Dans un contexte de volatilité des intérêts, les agriculteurs doivent continuellement se repositionner dans le marché et saisir les opportunités afin de suivre les tendances. Ainsi, sans

nécessairement participer à une démarche de renouveau de l'économie marchande, les agriculteurs créent certaines formes de territorialité. Par exemple, ceux-ci peuvent favoriser l'émergence d'une attractivité touristique en nommant un fromage selon une ville ou un lieu. En retour, les agriculteurs y touchent un bénéfice économique par l'apport d'une clientèle nouvelle qui profite des récentes installations territoriales de la région. Cet idéal-type permet donc la création d'une combinaison entre secteur, territoire et influence d'acteurs externes, le tout rattaché à une activité définie.

Contribution

La contribution de cet article est double. Tout d'abord, les auteurs apportent une réflexion importante sur la transition nécessaire d'une économie basée sur une exploitation sectorielle à une économie basée sur une exploitation territoriale. Ensuite, l'article contribue à la diffusion des idées et des pratiques liées à l'économie territoriale, en présentant des exemples concrets de projets territoriaux intégrant une vision territoriale dans leur stratégie.

Utilité

L'article présente une utilité importante dans la littérature scientifique, en particulier dans les domaines de l'écologie, de la gestion des ressources naturelles, de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et même de la planification urbaine. L'article met d'ailleurs l'accent sur la nécessité de modifier les pratiques de réflexions, valorisant la pensée globale et intégrée. Une transition vers une économie territoriale doit se faire en prenant en compte l'ensemble des dimensions économique, sociale et environnementale. De plus, la diffusion des bonnes pratiques tout au long de l'article est importante pour inspirer d'autres acteurs et favoriser la généralisation de l'économie territoriale.

Critique

L'article est très bien documenté et argumenté, avec des références solides à des travaux de recherche et des exemples concrets. L'approche territoriale proposée est pertinente et innovante, car elle met l'accent sur la valorisation des ressources locales, l'implication des acteurs locaux et la coopération entre eux. En sus, les pistes de réponses proposées sont concrètes et opérationnelles, ce qui est précieux pour les acteurs qui cherchent à mettre en place une économie territoriale plus durable. Toutefois, l'analyse reste partielle et un peu trop idéaliste en raison du choix des deux terrains d'étude et de la difficulté à mettre en pratique les actions avancées dans d'autres réalités. En sus, le texte manque de nuances, en présentant une vision trop optimiste de

l'économie territoriale, sans suffisamment tenir compte des obstacles et des limites de cette approche.

Domon, G. et Ruiz, J. (2010). Vers une stratégie de prise en compte du caractère multifonctionnel des paysages, défis et pistes d'interventions en zone d'intensification agricole. Dans B., Jean et D. Lafontaine, La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique, 177-194

Par Axelle Ferrant

Question

Considérant que la vision de « territoire-ressource » est profondément ancrée dans l'histoire québécoise, pourquoi est-il nécessaire de parler de multifonctionnalité du territoire au Québec ? Quels principes et stratégies faut-il adopter pour prendre véritablement en compte cette multifonctionnalité ?

Réponse

Les auteurs mettent en lumière que les territoires ruraux au Québec ont subi des transformations profondes, tant au niveau de l'aménagement du territoire (concentration et homogénéisation des cultures) que de la composition sociodémographique de la population rurale (majoritairement non agricole). Ces changements majeurs conduisent à la nécessité de prendre en compte un nouvel ensemble de fonctions du territoire (productive, récréative, résidentielle, esthétique, etc.) pour réduire les risques de dévitalisation de ce territoire rural. Selon les auteurs, la reconnaissance du caractère multifonctionnel du territoire devient incontournable dans ce contexte. Les stratégies à adopter devront prendre en compte l'ensemble des fonctions du territoire tout en permettant aux différents intervenants (agriculteurs et non-agriculteurs) d'en tirer profit.

Argumentaire

Historiquement, le territoire québécois a été considéré avant tout comme « territoire-ressource », c'est-à-dire comme un territoire ayant pour fonction de fournir des ressources, forestières ou agricoles. Or, deux phénomènes particuliers ont marqué le développement et l'aménagement du territoire rural québécois depuis les années 1980-1990. D'une part, les dynamiques agricoles se sont profondément modifiées. En effet, les visées productivistes des politiques agricoles ont transformé l'agriculture traditionnelle diversifiée des années 1950 en agriculture hautement spécialisée et concentrée. Elles ont conduit à une plus grande homogénéisation de l'occupation des sols dans les différentes régions de la province : certaines régions ont été soumises à une

diminution drastique voire à une disparition des superficies agricoles, tandis que d'autres régions ont subi une augmentation massive de ces superficies au détriment des milieux humides et des terres boisées. Par ailleurs, l'usage de ces terres agricoles a aussi été transformé, passant notamment de pâturages traditionnels à des cultures intensives de maïs-grain et de soja. Ceci a mené à une chute importante du nombre de fermes laitières, production traditionnelle qui a historiquement façonné les paysages ruraux de la province. On assiste donc à une tendance considérable vers l'uniformisation de l'occupation des sols et des paysages, notamment en zone d'intensification agricole. D'autre part, la composition sociodémographique de la population rurale a considérablement évolué depuis les années 1950, ce qui a engendré de nouvelles attentes quant aux fonctions des territoires. La proportion de la population agricole a en effet fortement chuté dans la population rurale totale. La majorité de la population rurale n'entretient donc plus un rapport de production direct à la terre et perçoit la campagne comme un cadre de vie, un lieu de loisir et de nature. Le territoire rural endosse ainsi de nouvelles fonctions additionnelles à la fonction traditionnelle de production agricole : résidentielle, récréative, culturelle, environnementale, etc. Ces fonctions doivent être considérées pour éviter de dévitaliser les territoires qui seraient abandonnés, car ils ne rempliraient plus les fonctions attendues par les populations (l'exemple des granges délabrées en zone de forte intensité agricole est illustratif de cette dévitalisation).

Selon les auteurs, ces mutations profondes qu'ont connues les territoires agricoles québécois au cours des dernières décennies requièrent de repenser la manière de considérer le territoire rural, particulièrement en zone d'intensification agricole. Les auteurs suggèrent que la reconnaissance du caractère multifonctionnel du territoire est indispensable pour réaménager ces territoires monofonctionnels, uniformisés et confrontés à de fortes pressions d'usage. Pour que le caractère multifonctionnel du territoire soit pris en compte, les auteurs soutiennent qu'il est nécessaire de trouver des stratégies permettant de soutenir les différentes fonctions du territoire telles que perçues par l'ensemble de la population (agriculteurs et non-agriculteurs). Les auteurs ont donc mené un projet de recherche près de Montréal pour évaluer la mise en place d'une telle stratégie de prise en compte du caractère multifonctionnel des paysages en zone d'intensification agricole.

Le projet de recherche amorcé par les auteurs est encore en cours de réalisation lors de la rédaction de leur chapitre. Ils n'en présentent donc pas les résultats. Le projet est composé de trois volets et vise notamment à valider leur hypothèse que la multifonctionnalité du territoire devra être vue comme bénéfique par l'ensemble des membres des populations locales pour pouvoir être reconnue et mise en place. Le premier volet vise ainsi à évaluer si les agriculteurs peuvent tirer profit d'une structure moins uniforme des paysages, en proposant des mesures qui favorisent la présence d'insectes utiles au contrôle des ravageurs (insectes pouvant remplacer l'utilisation

d'herbicides nocifs à la biodiversité). Le deuxième volet s'intéresse aux usages et à la valorisation des paysages. Il propose d'identifier les composantes du paysage qui sont valorisées ou dévalorisées par les populations locales (par exemple en étudiant les réactions en réponse à l'implantation de bandes riveraines). Le dernier volet du projet de recherche vise à étudier l'influence de la configuration du paysage, y compris des espaces boisés, sur la qualité de l'eau. Selon les auteurs, les résultats préliminaires du projet de recherche confirmeraient qu'il serait possible d'identifier des stratégies d'aménagement du territoire en zone d'agriculture intensive qui répondraient aux fonctions productrices, résidentielles, esthétiques, etc. tout en bénéficiant à l'ensemble des intervenants des zones rurales.

Les auteurs concluent leur chapitre en appelant à reconnaître le caractère multifonctionnel des territoires agricoles et à la mise en place de stratégies permettant à tous les intervenants ruraux de tirer profit de cette multifonctionnalité. Cette dernière permettra de parer les risques de dévitalisation de ces territoires et d'assurer la prise en compte de l'ensemble des fonctions jouées par le territoire.

Contribution

Le chapitre contribue à faire avancer la réflexion autour de la nécessité de revoir notre relation au territoire rural, particulièrement au niveau de son aménagement. Il permet de mettre en lumière les évolutions majeures qui ont eu lieu depuis les années 1950 et qui nécessitent de prendre en compte l'ensemble des nouvelles fonctions que peut représenter le territoire rural pour les populations qui l'habitent.

Utilité

Le chapitre est utile pour quiconque s'intéresse au concept de multifonctionnalité des territoires ruraux, mais aussi plus largement à l'évolution des dynamiques agricoles au Québec et aux questions d'aménagement du territoire rural.

Critique

Ce chapitre suggère des réflexions pertinentes autour des fonctions du territoire et de l'évolution des perceptions du territoire par les populations. Il est instructif quant à l'histoire des dynamiques agricoles au Québec et l'apparition de tensions d'usage en réponse à la recomposition sociodémographique de la population rurale québécoise. Je trouve le chapitre éclairant, car il met en lumière les relations complexes et dynamiques entre les pressions politiques (visées

productivistes des politiques agricoles), les réalités locales des populations (mutation sociodémographique) et la nature (transformée par l'activité humaine). Bien que les résultats du projet de recherche ne soient pas disponibles, la présentation du projet de recherche permet de montrer concrètement le type d'actions d'aménagement proposées pour mettre en place la multifonctionnalité des territoires ruraux. Le chapitre permet donc de penser qu'une refonte des monocultures intensives est possible et pourrait bénéficier à l'ensemble des intervenants ruraux.

Si l'angle d'approche se veut donc constructif, les auteurs ne mentionnent toutefois pas la possibilité de l'incompatibilité de ces différentes fonctions du territoire (productives, environnementales, récréatives, culturelles, etc.) et envisagent leur cohabitation possible. Ils semblent finalement tenter de satisfaire tout le monde, mais n'indiquent pas à quel point il est réaliste de concilier des fonctions de productivité agricole avec des fonctions de préservation de la biodiversité par exemple. Est-il réellement envisageable de mettre en place des stratégies d'aménagement du territoire robustes qui soient toutes gagnant-gagnant ? Il aurait donc été instructif d'inclure une perspective plus critique et d'entendre les auteurs quant aux limites des stratégies qui peuvent, selon eux, être implantées. Dans quelle mesure une stratégie incrémentale de petite ampleur (par exemple la mise en place de bandes riveraines) peut-elle avoir des effets suffisants pour préserver ou restaurer la biodiversité sur le territoire ?

Valette, É., Aznar, O., Hrabanski, M., Maury, C., Caron, A. et Decamps, M. (2012). Émergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme ? Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement (Volume 12 numéro 3). <https://doi.org/10.4000/vertigo.12925>

Par Léa Goldman

Émergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme

Cet article aborde les modalités d'importation de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France. Cette notion, ayant d'abord émergé dans le milieu anglo-saxon, a tardé à arriver en France pour de multiples raisons comme la préférence pour la notion de multifonctionnalité de l'agriculture ainsi que l'incertitude sémantique liée au concept.

Apparu d'abord en 2005, il a fallu attendre jusqu'en 2008-2009 pour que cette notion prenne de l'ampleur, les auteurs pose d'ailleurs l'hypothèse que « cette évolution s'explique par l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité, à la conjonction des trois courants évoqués par Kingdon (Kingdon, 1984). » L'ouverture d'une fenêtre d'opportunité permet une plus grande réceptivité des différents acteurs notamment politiques aux discussions et à l'implantation de mesures. L'émergence de la notion de services écosystémiques en France est due en partie, au niveau national, à une réflexion sur la biodiversité « engagée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement (2007) et avec la création de divers dispositifs, dont la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) en 2008. » (Valette et al., 2012) Au niveau européen, c'est l'horizon de la renégociation de la politique agricole commune (PAC) qui a propulsé l'idée. Au niveau méthodologique, cette recherche se fonde sur une analyse bibliographique et sur des entretiens semi-directifs réalisés entre 2009 et 2010 auprès de 62 représentants de plusieurs institutions du monde agricole en France.

Le courant des « problèmes » ou comment la question des SE pensée à l'échelle internationale se diffuse dans différents univers politiques et sociaux

Longtemps les enjeux environnementaux et agricoles ont été traités de façon parallèle, et ce, jusqu'à la conférence de Rio où l'on observe une des premières tentatives de rapprochement. Cela donnera lieu à la notion de multifonctionnalité de l'agriculture selon laquelle on doit tenter de répondre aux nouvelles exigences agricole et environnementale dans un même temps. Ceci sera

toutefois retiré des agendas politiques en 2003 en raison de plusieurs contestations, notamment des pays émergents. « Née dans le milieu de la conservation, la notion de service écosystémique au sens de service rendu par les écosystèmes naturels aux sociétés humaines a été conceptualisée à l'occasion du Millennium Ecosystem Assessment qui s'est déroulé de 2001 à 2005. » (Valette et al., 2012) Par suite de cet événement, ce concept sera de plus en plus abordé à l'échelle internationale et mènera en 2008 à la classification internationale commune des services écosystémiques. Avec les années, la notion de services écosystémique deviendra de plus en plus le service environnemental, apportant un changement sémantique au concept.

Connexions entre l'international et le national : le cas français

Comme mentionné plus tôt, cette notion va tarder à circuler dans le milieu agricole français pour plusieurs raisons telles que le cloisonnement entre les écologues et le monde agricole. En effet, dans les premières années, ce concept est resté principalement dans les sphères d'experts.

Un des moteurs à l'intégration de ce concept en France a été l'Union européenne via la politique agricole commune (PAC). Cette politique a introduit une éco-conditionnalité des aides financières, soit un respect minimal de certaines pratiques environnementales. « En 2008, le bilan de santé de la PAC induit une réorientation de 18 % des aides vers l'objectif environnemental et l'accompagnement du développement durable en agriculture. Concrètement, ce mouvement se traduit par un transfert de fonds du premier au second pilier. » (Valette et al., 2012) On observe alors un virage vers l'environnement et l'on cherche à récompenser les services environnementaux rendus par les agriculteurs.

Une progressive traduction nationale des services environnementaux au sein des ministères

Le ministère de l'Agriculture et de l'écologie en France s'intéressent tous deux aux services environnementaux de l'agriculture. Le ministère de l'Agriculture s'est d'ailleurs doté dans la dernière décennie de trois bureaux traitant les liens entre environnement et agriculture. Une organisation interne démontrant une importance grandissante de cette notion s'accompagnant de dynamiques globales présentes dans certains plans d'action (« EcoPhyto2018 », « AgroBio 2012 ») témoignant d'un engagement vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. On reconnaît « la nécessaire invention d'outils « afin de rémunérer les services environnementaux fournis par les agriculteurs » (Valette et al., 2012) (ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2009). Cette progression de 2008-2009 va toutefois être ralentie en 2011 avec l'arrivée d'un nouveau ministre et de la crise agricole de 2009, créant un recentrage vers la

compétitivité, la stabilité et la répartition de la valeur ajoutée en agriculture. La position du ministère reste alors dans son fondement distancié du concept de service environnemental dont sa première fonction est plutôt d'assurer la production agricole et les revenus aux agriculteurs. Du côté des syndicats on reste aussi « assez méfiant vis-à-vis des services environnementaux : la fonction première de l'agriculture doit bien, à leurs yeux, demeurer la production agricole et non la fourniture de services environnementaux. » (Valette et al., 2012) Pour ce qui est le ministère de l'Écologie, sa position est plus marquée en faveur de la reconnaissance et l'importance des services environnementaux. Une position, cependant, critiquée par les organisations professionnelles agricoles. Il existe alors un décalage sur les positions de ces deux ministères quant au lien entre agriculture et écologie.

Quel rôle pour les dispositifs d'action publique territorialisés ?

« Certaines formes de l'action publique aujourd'hui (partenariat, négociation, contractualisation) impliquant des acteurs multiples peuvent être considérées comme des facteurs ayant augmenté et accroissant encore la taille de la fenêtre d'opportunité. » (Valette et al., 2012) De plus, en 2009, on a assisté à une territorialisation des mesures agroenvironnementales (MAET) ce qui a accentué le rôle de ses acteurs et a favorisé les projets territoriaux durables. Ces mesures sont vues comme des dispositifs mobilisables pour la mise en œuvre des meilleures pratiques agricoles en terme environnemental.

Le courant politique : état des débats et de la compétition politique française à propos des services environnementaux

En 2007, une des promesses électorales était la durabilité, en effet, une des stratégies de Sarkozy a été d'afficher un certain nombre de promesses électorales concernant la durabilité, dont le Grenelle de l'Environnement⁴, ce qui a aussi joué un rôle favorable à l'ouverture d'une fenêtre pour les services environnementaux. De ces rencontres politiques, plusieurs rapports et dispositifs ont favorisé l'émergence des services environnementaux tels que les Assise de l'agriculture et le de la Forêt. De plus, le résultat des élections de 2009 en Europe a mis en lumière la demande sociale face à une agriculture plus respectueuse de l'environnement perceptible par une méfiance de certaines pratiques et par l'engouement pour les produits biologiques. « Enfin, l'émergence de la notion de service environnemental encourage la participation de nouveaux acteurs dans les débats sur la PAC et notamment des ONG environnementales qui jouent un rôle de passeurs » (Valette et al., 2012)

⁴ Le Grenelle Environnement est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en septembre et décembre 2007

Conclusion

L'émergence de trois courants, soit l'essoufflement de la notion de multifonctionnalité, les politiques publiques telles que le PAC et les questions environnementales dans la compétitivité politique ont permis d'ouvrir une fenêtre d'opportunité à la notion de service environnemental dans les politiques françaises.

Contribution et utilité

Ce texte apporte une compréhension politique de l'émergence du traitement environnemental de l'agriculture, soit, comment en France, c'est deux concepts sont-ils traités par les différents acteurs et instances.

Critique

Ce texte quoiqu'intéressant ne permet pas de bien saisir les notions mêmes de services écosystémiques ou environnementaux dans leurs définitions propres. Il est donc important pour la compréhension du lecteur de rechercher d'autres articles traitant ce concept avant d'entamer celui-ci.